



Restitution clef après licenciement

Par **Fabistres**, le **23/09/2022** à **08:47**

Bonjour,

Après un arrêt maladie de plus de 7mois, Je viens d'être licenciée pour inaptitude suite à Burnout. J'ai reçu ma lettre de licenciement au 15 septembre dans laquelle la directrice écrit que tous les documents me seraient envoyés par courrier.

De ma propre initiative je lui ai envoyé un mail lui indiquant que je donnerai mon trousseau de clés à une collègue et qu'elle récupérerait des affaires à moi si elle est d'accord.

Elle vient de me répondre qu'elle souhaitait que cela se fasse dans les locaux ou dans le jardin.

Y suis-je vraiment obligée ? Puis je envoyer mon conjoint si elle ne veut pas inclure dans cet échange du personnel encore en poste ?

Merci beaucoup

Par **P.M.**, le **23/09/2022** à **09:09**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas a priori obliger l'employeur à accepter que les clés lui soient rendues par une autre personne et d'autre part, elle peut s'opposer à ce qu'une personne extérieure vienne dans l'entreprise...

Vous pourriez quand même essayer de produire un certificat médical...

Par **Visiteur**, le **23/09/2022** à **09:58**

Vous pouvez aussi renvoyer les clés par pli recommandé ou par huissier.

La récupération de vos affaires personnelles peut s'organiser entre vous et votre collègue.

Par **P.M.**, le **23/09/2022** à **10:02**

Un pli recommandé ne garantit pas ce qu'il y a dedans...